

VILLE DE MARANS

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 01 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le 1^{er} avril à 20h15, le conseil municipal de la commune de Marans, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie BODIN, Maire, en séance ordinaire.

Date de convocation : 24 mars 2021

En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Etaient présents: M. BODIN Jean-Marie, *Maire*

MM. LAFORGE Anabelle, QUIRION Romuald, ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle, PAUL Christophe, MARTINEZ Stéphanie, MARCHAL Éric, MASSINON Marjorie, *Adjoint*s

MM. MINGOT Jean-Michel, OHRESSTEIN Jalila, THORAIN Monique, NOUVEAU Dominique, CHAGNIAU Agnès, GUILLAUME Daniel, GENNARI Coralie, SIMONNET Nadine, REGNIER Philippe, MARTIN Olivier, BAH Valérie, FICHET Denis, SIBOUT Sophie, GALLIOT Laurent, LOCHON Guillaume, *Conseillers Municipaux*

Absents: Monsieur PLAIRE Marc

Ont donné pouvoir: Monsieur RIVAS Guillaume à Monsieur QUIRION Romuald
Monsieur ROUBERTY Damien à Madame ROUBERTY-DELBANO Emmanuelle
Monsieur VERCRUYSSÉ Jérôme à Monsieur LOCHON Guillaume

Madame Marjorie MASSINON a été désignée comme secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

I- Direction Générale

1 Débat d'Orientation Budgétaire portant sur le budget de la ville de Marans - exercice 2021

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que «le Maire présente au Conseil Municipal [...] un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Conformément aux mêmes dispositions, le Débat d'Orientation Budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du Conseil Municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de la municipalité pour son projet de budget primitif 2021 sont précisément définies dans le document support du débat d'orientation budgétaire 2021 de la Ville en annexe 1.

A l'issue de la présentation, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à débattre des orientations budgétaires pour 2021.

Le conseil municipal :

- **prend acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget de la ville de Marans, a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2021**
- **approuve le rapport d'orientation budgétaire.**

Une délibération a été prise en ce sens n°01/03/2021

Débats :

En amont de la présentation, Monsieur Laurent GALLIOT indique qu'il ne lui a pas été possible de télécharger le fichier portant sur le budget. Effectivement, Monsieur le Maire a pu s'en rendre compte dans son équipe ; c'était le seul fichier qui ait posé un problème de format. Il propose aux conseillers de prendre contact avec la Mairie ou venir chercher le format papier si cette situation devait se reproduire.

Madame Sophie SIBOUT pose deux questions : quelle est la méthode d'évaluation des 128 kms de voirie ? Monsieur le Maire lui indique qu'en 2019, il y avait 121 kms, que pouvoir lui a été donné pour contacter le Syndicat de la voirie Départementale lequel a fait un relevé des chaussées et routes : le résultat est 128 kms. Qu'entend le Maire par dépenses d'équipements évaluées à 109 euros par an et par habitant ? Il s'agit de tous les équipements des services municipaux.

Page 11 : Monsieur Olivier MARTIN demande la traduction en somme d'argent de l'augmentation des 1,5% de taxes foncières ainsi que la réforme fiscale portant sur le transfert d'une partie du foncier départemental. Cela représente en moyenne 7€ d'augmentation de taxe foncière par habitant confirment conjointement Monsieur le Maire et Madame Stéphanie MARTINEZ. Monsieur le Maire ne peut solliciter le Directeur Général des Services par intérim malheureusement absent pour maladie ; il n'a pas noté la répartition et propose de lui faire une réponse précise pour le prochain Conseil Municipal, jeudi prochain : tout cumulé (augmentation des taxes et péréquation départementale), l'évolution est de l'ordre de 230 000 €. La partie départementale ne se pérennisera cependant pas. Du fait d'externaliser les travaux de voirie, Monsieur Laurent GALLIOT souhaite savoir quelle longueur de voirie va être entrevue avec le budget de 100 000 € en comparaison avec ce qui aurait été réalisé par les services techniques en interne. Monsieur le Maire lui répond qu'avec un budget global de 500 000 €, on peut espérer avoir revu l'ensemble de la voirie à court terme. Le but est de revoir tout le réseau routier (que ce soit intramuros, routes de marais etc...), en engageant prioritairement 100 000 €. Puis, lorsque le PLUi comprenant la ferme photovoltaïque sera voté, celle-ci qui devrait rapporter 100 000 €, somme destinée à l'entretien des routes : c'est une promesse de mandat. « C'est donc bien 240 000 € attendus » conclut-il. Monsieur Ollvier MARTIN demande à rappeler le prix au mètre² routier : 1,38 € du m² sur le devis pour l'entretien et 3,23 € du m² pour les gros travaux de remise à niveau. Cela permet d'extrapoler une somme moyenne de 2 € du m² pour 128 kms de routes de 3 mètres de large. Monsieur Guillaume LOCHON demande quelle priorisation va être mise en place pour effectuer les travaux routiers : taux de détérioration, taux de trafic ? Le plus utile sera effectué dans un premier temps, puis un échancier va être mis en place lui répond Monsieur le Maire, avec une tenue à jour du calendrier et passages réguliers pour voir les remises à niveau et à quel rythme les routes se détériorent et lesquelles se détériorent le plus. Il n'y a pas eu d'état des lieux depuis des années et il a pu constater par lui-même le mauvais état des routes de marais. Même si ces routes concernent peu d'habitants, la commune se doit d'assurer une chaussée en état correct à ces habitants. Monsieur Guillaume LOCHON doute que ce soient les riverains qui abîment la chaussée. Ayant habité dans le marais sauvage, il atteste que les routes étaient refaites chaque année et que chaque année elles étaient détériorées ; pour lui, c'est de l'argent gaspillé. Cela peut être un choix du Conseil Municipal que d'abandonner certaines routes suggère Monsieur le Maire, mais cela ne sera pas le sien. Sa volonté est d'offrir à tous les marandais une voirie confortable et praticable. Il ne recherche pas les responsabilités ; cela ne peut provenir des gros tracteurs dont les pneumatiques ont une pression adaptée contrairement aux petites voitures. Monsieur Guillaume LOCHON fait constater qu'il existe dans la commune des rues très empruntées pour lesquelles la remise en état n'a été faite depuis très longtemps alors que certaines routes du marais sont refaites tous les ans du fait de la nature des sols. Monsieur le Maire lui fait distinguer les routes à la charge de la commune et d'autres sous la responsabilité du Département. Il convient que le Département n'a pas fait d'intervention d'entretien depuis « des lustres » ... au moins huit ans. Monsieur Guillaume LOCHON X propose de faire un audit et une priorisation d'entretien. Monsieur Laurent GALLIOT rappelle une réflexion portée par la commission voiries de faire un état des voies n'appartenant pas à la commune. Il existe des particularités sur la commune de Marans avec des routes pour partie communales pour partie privées, des routes avec une rive communale, une rive privée, fait remarquer Monsieur le Maire. C'est le Conseil Municipal qui décidera des actions à mener. Monsieur Laurent GALLIOT donne l'exemple caricatural du marais L'Abbé, avec un pont à refaire ou entretenir et 300 mètres de voirie non communale ; elle pourrait être acquise à l'euro symbolique pour l'intégrer. Il est vrai que jusqu'à maintenant, la commune de Marans a toujours entretenu les routes de marais, qu'elles soient communales ou privées lui répond Monsieur le Maire qui confirme être dans cette démarche d'achat ou de cession. Des propriétaires ont exprimé leur souhait d'acheter leur chemin d'accès pour l'entretenir par eux-mêmes.

Page 12 : Monsieur Guillaume LOCHON demande à connaître le taux variable de l'emprunt pour évaluer la pertinence de le passer en taux fixe. Ce sont des emprunts toxiques qui génèrent environ 25 000 € de perte de

change chaque année lui répond Monsieur le Maire. Il espère pouvoir le rembourser un jour. Les deux précédents maires ont cherché à les rembourser par anticipation mais cela était plus coûteux que de laisser courir. Cet emprunt est basé sur le taux Euribor. La commune étant considérée comme insuffisamment endettée, l'Etat a toujours refusé de soutenir la démarche de suppression.

La réhabilitation de l'ancien Office de Tourisme est estimée à quelle hauteur et quelle est la destination prévue de ce bâtiment demande Monsieur Laurent GALLIOT. 20 000 € d'études sont programmés pour analyser la situation de cet ancien hôtel particulier inscrit « bâtiment remarquable » dans le PLUi, le mettre en sécurité (importantes fuites d'eau, préserver le bâti en changeant les huisseries et l'isolation pour le chauffer correctement et trouver une destination qui n'est pas encore déterminée répondent conjointement Monsieur le Maire et Monsieur Romuald QUIRION qui ajoute qu'une étude de plus grande envergure serait souhaitable pour déterminer comment ce bâtiment peut être utilisé. Des hypothèses sont évoquées comme des bureaux pour des associations, un projet municipal en cours d'élaboration ou encore des projets qui pourraient se révéler dans le cadre de « petite ville de demain ». Le potentiel du bâtiment en rez-de-chaussée peut être modifié, on peut imaginer le retrait de la construction faite dans les années 1990 et le retour aux proportions initiales avec une vie en rapport avec la rue. Le travail est en cours. Monsieur le Maire espère bénéficier des aides à la rénovation énergétique des bâtiments. Son leitmotiv est d'aller à la recherche de financements à chaque fois que cela sera possible pour réhabiliter les bâtiments de la commune.

Page 15 : Monsieur Olivier MARTIN ne voit pas l'impact financier de la ferme photovoltaïque dans les recettes. Il pose donc la question du quand cela sera effectif, puisque c'est censé financer l'entretien des routes. Il faut d'abord que le PLUi soit approuvé lui répond Monsieur le Maire. Les travaux pourront alors débuter pour les deux fermes photovoltaïques du territoire (une sur la carrière d'Andilly, une sur l'ancienne déchetterie de Marans). Il faudra alors déterminer le type de bail ; il existe actuellement une promesse d'un producteur d'énergie vieille de deux ans avec un prix de rachat d'énergie par EDF à un montant dont il faut vérifier que c'est toujours d'actualité ; le loyer proposé sera peut-être revu... Des sommes dégagées au profit de la Mairie, une partie sera orientée vers les travaux de voirie, une autre pour des travaux dans la ville. Aucune somme ne peut être budgétée tant les critères sont multiples et inconnus. Le producteur d'énergie est toujours intéressé puisqu'il a pris contact la semaine passée afin d'échanger sur le bail. Les 230 000 euros d'augmentation de fiscalité pourvoient aux charges des travaux de voirie pour partie ; il n'est pas envisagé d'emprunt qui serait plus coûteux pour la commune que cette somme dégrévée sur les trois derniers exercices. « Après, on revient à une fiscalité normale ? » demande Monsieur Olivier MARTIN. Oui et même inférieure à celle du Département, le taux sera stabilisé et la fiscalité reviendra au niveau de celui de 2015 précise Monsieur le Maire. Monsieur Olivier MARTIN n'est pas d'accord et demande des éclaircissements : « 5 points en moins ? ». Monsieur le Maire le coupe et regrette que le DGS ne soit pas présent pour apporter les explications. « Néanmoins, le taux du bâti est 25,65 % alors que la moyenne départementale est à 25,08 % ; on est bien au-delà des taux du Département ! » fait constater Monsieur Olivier MARTIN. Ce n'est pas un écart énorme et c'est la moyenne départementale en 2014 estime Monsieur le Maire qui constate un problème de saisie des informations. Il assure apporter des éléments précis et contrôlés jeudi prochain car il est certain de son fait.

2 Modifications statutaires -extension de compétence - organisation de la mobilité

Le projet de délibération a été reporté au prochain conseil municipal.

II- Grands projets

3 Lancement de l'extension de l'hôtel de ville - Approbation de la convention de Mandat

Considérant qu'il convient de moderniser les bâtiments communaux afin d'accueillir le public dans de bonnes conditions de sécurité et d'hygiène,

La commune souhaite doter sa mairie d'une salle du Conseil adaptée à sa taille et aux usages actuels et cela, dans le cadre d'un réaménagement intérieur et réorganisation des services, notamment pour une meilleure visibilité et accessibilité du public.

Une réflexion menée en début d'année a permis de définir l'implantation de la salle dans une extension en façade principale en liaison avec le rez-de-chaussée de la tour. Cette construction neuve présentera une salle d'environ 120m² incluant un espace sanitaire ; l'office sera aménagé dans la tour.

Un budget d'opération a ainsi été estimé à 430.000€HT soit 516.000€TIC.

Pour ce faire, la collectivité a décidé de déléguer au Mandataire le soin de faire réaliser cet ouvrage en son nom et pour son compte, et de lui conférer à cet effet le pouvoir de représenter pour l'accomplissement des actes juridiques relevant des attributions du maître d'ouvrage dans le cadre d'un mandat régi par les textes législatifs précités et par les dispositions du présent contrat. La Ville donne ainsi mandat de la représenter pour accomplir en son nom et pour son compte tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions de la maîtrise d'ouvrages dans la limite de l'article 5 de la convention.

Schéma de principe de la salle du projet d'extension :



*Ce document est un document de travail.

Ainsi, la municipalité souhaite confier ce dossier à la SEMDAS. Elle accompagnera la ville sur le projet en lui-même, la définition d'un cahier des charges et le choix des contractants sur les différents lots qui constitueront le futur marché.

Le projet de convention est joint en annexe 3.

Le coût de la mission de mandat s'élève à 35 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 19 Voix POUR, 4 CONTRE (V. BAH, D. FICHET, O. MARTIN, S. SIBOUT) et 3 ABSTENTIONS (L. GALLIOT, G. LOCHON, J. VERCRUYSE) approuve la convention de mandat jointe en annexe au présent projet de délibération et autorise la SEMDAS à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée restreinte avec la possibilité de négociation.

Une délibération a été prise en ce sens n°02/04/2021

Débats :

Monsieur Laurent GALLIOT aimerait apprécier l'intégration du projet dans l'architecture globale de la Mairie, le plan ne permettant pas de se projeter, la présence d'un écran de visualisation serait appréciée. Monsieur le Maire lui décrit sur quels pans s'adosserait cette salle : situé entre la porte du tribunal et la tour, adossé à la propriété voisine, avec repositionnement de la verrière à sa place initiale, ouverture sur l'espace bibliothèque et le centre social. Monsieur Laurent GALLIOT poursuit : les sommes annoncées de subventions envisagées lui paraissent démesurées (347 000 € de subvention sur un projet de 516 000 €) ; Monsieur le Maire le rassure, ce sont les vrais chiffres et toutes les opportunités n'ont pas encore été recherchées, le minimum légal de financement direct par la commune est de 20%. Monsieur Guillaume LOCHON demande si le budget prévu comprend les équipements tels que vidéoprojecteurs, micros etc... Les chiffres ne portent que sur le bâtiment. Monsieur le Maire aborde le projet de 35 000 € de l'école numérique qui sera financé par des aides à hauteur de 70%. Il rappelle que la posture de la mairie sera de toujours chercher des sources de financement, quitte à mettre certains dossiers en attente ; il cite le plan de relance dont les aides sont ouvertes selon un calendrier progressif et avec des dates butoirs. L'objectif est d'avoir de

beaux projets en ne recourant qu'au minimum à l'emprunt. A sa question sur le calendrier des travaux, Monsieur le Maire espère obtenir une partie des financements pour voir le début des travaux avant la fin de l'année pour une livraison fin 2021 début 2022 et ne plus avoir à solliciter le préfet pour obtenir une dérogation pour tenir les Conseils Municipaux. Ce délai surprend Monsieur Guillaume LOCHON qui est impressionné. « Que la fonction publique avance aussi vite ! ». Monsieur Denis FICHET prend la parole : ce sujet n'était pas à l'ordre du jour de la campagne électorale, le coût sans équipement informatique est non négligeable pour un taux d'occupation faible : conseils municipaux et mariages. Il trouve dommage de générer une nouvelle construction alors qu'il existe du bâti dans la commune qui pourrait être revalorisé et où pourraient se tenir les conseils municipaux. Monsieur le Maire le coupe : « non, c'est une dérogation ! Les conseils municipaux doivent se tenir dans les mairies, obligatoirement ».

Pour ce qui concerne l'accueil du public, Monsieur Denis FICHET fait constater que la réunion est filmée, même si ce n'est pas en direct, la présence du public pourra être moindre à l'avenir avec ces outils. Il est dans l'expectative et s'abstiendra. Il ne lui est pas facile de donner des arguments, n'étant pas dans les commissions et n'ayant pas eu le temps d'échanger mais il met en doute le montant des subventions. Monsieur le Maire rappelle les obligations d'un Conseil Municipal : se tenir en mairie et accueillir du public. Pour avoir une vraie vie municipale, il faut se donner les moyens en tenant compte des contraintes sanitaires. La dérogation préfectorale dure depuis un certain temps déjà. Il énumère les difficultés techniques et démocratiques des visioconférences. D'accord sur le fond, Monsieur Denis FICHET se donne le droit néanmoins de s'interroger sur le bienfondé de ces obligations en rapport avec l'investissement que cela implique. Monsieur le Maire l'interpelle : « Très honnêtement, avec plus de 300 000 € de subventions pour 500 000 € d'investissement ! il y a bien d'autres projets de la ville de Marans qui ont coûté plus cher ». « Pour le poulailler, tu ne disais pas ça ! » le provoque Monsieur FICHET. Monsieur le Maire répond : « il y a bien d'autres projets à Marans qui ont coûté bien plus cher et dont on ne se sert pas, on ne va pas polémiquer, ce n'est pas le but du jeu, là on investit dans l'avenir et dans de l'utile, pour très peu ». Pour Monsieur FICHET il ne s'agit pas de polémique, il reçoit des informations qu'il n'avait pas ou n'a pas cherché et fait attention aux deniers de la commune, ce qui lui fait poser des questions. Il réagit à chaud et avoue être dubitatif. Madame Valérie BAH demande quelle sera l'intégration esthétique de ce rajout de construction. Monsieur Romuald QUIRION répond : c'est compliqué car l'appréciation esthétique varie d'une personne à l'autre ; le CAUE (conseil en architecture et urbanisme et environnement, organisme départemental) a accompagné la commune dans la démarche avec l'objectif de s'intégrer au maximum en étant dans le cadre donné par l'architecte des bâtiments de France, puisque la mairie est dans le périmètre remarquable. Trois architectes seront sélectionnés sur leur offre, le Conseil Municipal sera intégré jusqu'au bout dans le choix de l'architecte final qui devra être au plus près de ce qui est souhaité. L'équipe a déjà réfléchi et a des souhaits de transparence pour éviter d'avoir un lieu fermé et avoir vue sur le jardin ; elle veut des matériaux modernes et intégrés à l'environnement qui comporte l'hôtel de ville du 18^{ème} 19^{ème}, de la poste des années 1960-70 et un clocher fin 20^{ème} : la première intention était de masquer le projet pour laisser la primeur à la belle façade de l'hôtel de ville en le plaçant à l'arrière. Monsieur Olivier MARTIN rebondit : l'emplacement présenté est 'il définitif ? il existe peut-être des alternatives sur les côtés. Elles ont toutes été évacuées répond Monsieur le Maire. A l'arrière, côté ancien accueil, côté jardin ... tous comportaient des inconvénients. L'atout du parc est un atout, il permet d'envisager une vue traversante que ce projet permet. Le bâtiment doit servir à la mise en valeur de l'ensemble. Monsieur Romuald QUIRION évoque également des risques archéologiques et de stabilité si le projet est construit entre mairie et église. Le CAUE a suggéré d'abandonner cette idée sachant que la réserve de fuel se situe en partie basse de la mairie. Une réflexion est en cours sur la possibilité d'une autonomie thermique de cette salle avec ses ressources propres. L'amélioration énergétique de la mairie est prévue dans une étape ultérieure. Il confirme que le chauffage de cette salle est inclus dans l'évaluation financière.

III- Ressources humaines

4 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité avec effet au 1er avril 2021 pour tenir compte notamment des avancements de grade de l'année 2021 comme suit :

CREATION DE : emplois permanents

- 1poste de rédacteur principal de 2ème classe à temps complet
- 1poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet

Le tableau des effectives se trouve en annexe 4 et 4 bis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 26 Voix POUR :

- adopte les modifications du tableau des effectifs ainsi proposées avec effet au 1er avril 2021.

- précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget au chapitre 12 du budget 2021 de la ville de Marans.

Une délibération a été prise en ce sens n°03/03/2021

QUESTIONS DIVERSES

PERIODICITE DES CONSEILS MUNICIPAUX

Monsieur Guillaume LOCHON s'étonne de constater deux conseils à une semaine d'intervalle et trouve la récurrence élevée. Le vote du budget doit se faire impérativement avant le 15 avril, il va y avoir confinement, il faut donc se dépêcher lui répond Monsieur le Maire. Ce conseil devrait être court avec seulement une dizaine de délibérations. Par ailleurs, il souhaite traiter des sujets assez vite et régulièrement pour éviter des conseils municipaux longs et fastidieux sans réel temps de débat. Monsieur Laurent GALLIOT reprend le cas de communes voisines et propose de faire des conseils en visioconférence et en présentiel pour ceux qui le peuvent. Pour cela, il faut avoir la 4G, une bonne réception, une bonne émission, même s'il est d'accord, cela va être compliqué... le matériel n'existe pas aujourd'hui à la mairie. On le fait dans le cadre de nos entreprises au quotidien et ça fonctionne très bien commente Monsieur Laurent GALLIOT. Il faudrait voir avec Ludovic SARRAZIN quel est le matériel nécessaire pour faire une Visio de qualité suggère Monsieur Romuald QUIRION, du matériel caméras et micros avec boîtiers est à acheter. Monsieur Denis FICHET n'espère pas « avoir une nouvelle salle municipale pour que tout le monde soit en Visio chez lui et 500 000 balles investis ! » dit-il en boutade. La visioconférence doit être exceptionnelle à ses yeux. Monsieur le Maire ne souhaite pas non plus qu'il y ait beaucoup de visioconférences.

A Marans,
Le 06 avril 2021

Le Maire,



Jean-Marie BODIN